

N° 2144

N° 736

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 juillet 2014

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2013-2014

Enregistré à la Présidence du Sénat le 16 juillet 2014

PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

relative à la nomination des dirigeants de la SNCF,

**TEXTE ÉLABORÉ PAR LA COMMISSION MIXTE
PARITAIRE**

Voir les numéros :

Assemblée nationale : **1877, 1991, 1999** et T.A. 359.

Sénat : **651, 681, 683** et T.A. 153 (2013-2014).

Commission mixte paritaire : **734** (2013-2014).

Article 1^{er}
(Texte du Sénat)

① Les quarante-quatrième et avant-dernière lignes du tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution sont remplacées par une ligne ainsi rédigée :

②

« SNCF	Président du conseil de surveillance Président du directoire Président délégué du directoire	»
-----------	--	---

.....